

Les embarras survenus n'ont pas été la suite d'accidents, ou la conséquence de difficultés inhérentes à notre situation. Ils proviennent de l'action de ce gouvernement et des précédés du parlement actuel. Sous ces circonstances, il est donc naturel que le gouvernement soumette à notre attention un projet de loi de faillite ou de banqueroute, qui sera le couronnement de sa politique. Il en a différé la présentation aussi longtemps qu'il l'a pu ; mais la situation est devenue si sérieuse qu'il a cru devoir attacher à ce projet une importance suffisante pour l'annoncer dans le discours du Trône.

On nous dit que les chambres de commerce du Canada et d'Angleterre ont signalé la nécessité d'une telle mesure. Nous connaissons parfaitement les vues des chambres de commerce du Canada, vues qui ont été soumises plus d'une fois à ce parlement. Nous avons reçu déjà de pressantes représentations des chambres de commerce de Montréal et de Toronto.

L'un des honorables députés de Montréal, je crois, a présenté, lors de la dernière session, un bill basé sur un rapport, ou sur une proposition de la chambre de commerce de cette ville ; et nous connaissons, de plus, l'initiative prise par quelques-unes de nos chambres de commerce de l'ouest.

Ces représentations n'ont pas produit un grand effet ; mais je vois par les journaux que le premier ministre a fait un voyage en Angleterre et s'est rencontré, là, avec les représentants de quelques chambres de commerce.

Le ministre des finances a aussi rencontré ces représentants, et je suis heureux de constater que leurs avis ont produit plus d'effet que les représentations de nos propres chambres de commerce, et que nous lui devons la mention faite à ce sujet dans le discours du Trône.

Le premier ministre a fait en Angleterre, où l'atmosphère semble agir particulièrement sur la langue, certaines déclarations à l'une des chambres de commerce. Il a dit que nous étions principalement une population rurale, imbuée des préjugés particuliers à cette population ; que nous avions naturellement ces préjugés, et que, par suite, il était difficile de faire accepter une telle loi.

Si nous étions une population urbaine ; si nous avions l'intelligence supérieure et la connaissance des affaires des populations des villes, il n'y aurait pas d'embarras ; mais n'ayant pour électeurs que de pauvres paysans, et obligé de les représenter dans cette Chambre, il était difficile de faire adopter cette mesure.

Cependant, l'honorable premier ministre a déclaré qu'il ferait de nous ce qu'il pourrait, qu'il ferait de son mieux pour nous ouvrir les yeux et dissiper les préjugés qui nous aveuglent.

Je présume qu'il doit se croire assez influent pour faire ce qu'il voudra, s'il peut dire, comme l'a observé l'honorable secrétaire d'Etat "l'Etat c'est moi," et je crois que d'après ses déclarations, sa prétention est de pouvoir agir à sa guise sur cette question.

On s'est réjoui à ce sujet, il y a quelque temps, parce qu'après une longue période de dépression, la suppression de la loi de faillite avait alarmé les maisons de commerce peu solides, et dans certains cas cette suppression pouvait précipiter la faillite de ces maisons.

On nous a signalé comme étant l'un des effets de la politique actuelle le peu de banqueroutes, lorsque le passif de celles-ci s'est élevé de six à huit millions, durant une période de trois ans.

En 1883, les faillites furent en nombre considérable, bien que moins lourdes qu'autrefois, et elles ont été très fortes en 1884.

Le passif des faillites en 1883, s'éleva à environ \$15,900,000, tandis qu'en 1884 il fut d'environ \$19,000,000, et ces chiffres sont encore plus remarquables quand nous en considérons la distribution par provinces.

La province de Québec, en matière de faillite, a été beaucoup plus favorisée en 1884 qu'en 1883. La province du

M. BLAKE

Manitoba figure encore mieux, car, si je me rappelle bien, le passif de ses faillites s'est monté seulement à environ un quart du passif des faillites qui eurent lieu l'année précédente. Mais les autres provinces telles qu'Ontario, la Nouvelle Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et l'Île du Prince-Edouard, se présentent sous un aspect bien différent. Le passif des faillites d'Ontario, en 1883, est porté à \$4,700,000, et en 1884 à \$9,000,000.

Dans la Nouvelle-Ecosse le passif des faillites, en 1883, s'est élevé à \$1,075,000, et en 1884, à \$2,075,000.

Dans le Nouveau-Brunswick, en 1883, le passif des faillites s'est monté à \$750,000, et en 1884, à \$1,675,000.

Dans l'Île du Prince-Edouard le passif des faillites en 1883, s'est élevé à \$10,000, et en 1884, à \$150,000.

Dans tous les cas qui précèdent je n'ai donné que le montant en chiffres ronds, et c'est un passif total, dans ces quatre provinces, de \$6,550,000, et, en 1884, de \$14,400,000, soit une augmentation de 140 pour 100.

Quant au nombre des faillites, l'honorable premier ministre nous a déclaré, l'autre jour, que nous supportons favorablement la comparaison avec les Etats-Unis. Mais c'est une prétention basée sur des données certainement très inexactes, parce que la proportion des faillites, en Canada, a été d'un failli sur cinquante commerçants, tandis que dans les Etats-Unis, la proportion a été d'un failli sur quatre-vingt-quatre, et il serait difficile, même à l'honorable député de Beauce (M. Taschereau), ou à l'honorable député de Cumberland (M. Townshend), de démontrer que c'est là un signe de prospérité relative.

Les rapports des banques révèlent des résultats analogues. Les prêts faits au commerce ont diminué de plus de dix-huit millions et demi durant la période s'étendant de 1882 à 1884, et c'est en 1883 que l'on constate la plus grande partie de cette diminution.

Les dettes en souffrance ont plus que doublé de 1882 à 1883. Elles se montaient à \$3,190,000 en 1882, à \$4,400,000 en 1883, et à \$6,440,000 durant l'année qui vient justement d'expirer. La circulation a diminué de plus de quatre millions et demi entre les années 1882 et 1884 ; les dépôts publics accusent une diminution aussi grande durant la même période.

Les dépôts du gouvernement ont diminué environ de moitié.

De fait, on ne peut savoir où est allé l'argent.

En somme, je maintiens que malgré les phrases mielleuses de mon honorable ami, il y a stagnation dans les affaires du pays ; les heures de travail sont diminuées, les salaires sont réduits, les ouvriers ont moins de facilités ; le capital se perd ; le temps est dur pour toutes les industries, surtout pour celles qui, il n'y a pas longtemps, étaient le principal titre de gloire de la présente politique fiscale.

Prenons d'abord l'industrie du coton. L'honorable premier ministre, pendant qu'il était à New-York, a été assez bon d'admettre que cette industrie était quelque peu embarrasée ; mais, rendu en Angleterre, il a paru oublier presque entièrement l'existence même de cet embarras, et il a prétendu que nous jouissions généralement d'une prospérité satisfaisante. Puis prenons les industries du fer, du sucre, des lainages, et la production générale des tricots. Toutes ces industries ont été, il n'y a pas longtemps, citées à la louange de la politique fiscale, qui a, prétend-on, ranimé et presque ressuscité ces industries, leur donnant de la stabilité, de la permanence, et leur assurant une grande prospérité. Quelle est leur condition aujourd'hui ? Quelle a été leur condition l'année dernière ?

Peut-on douter qu'il y ait une immense perte de capital dans l'industrie du coton ? Peut-on douter qu'il y ait une diversion improductive du capital dans cette industrie, aussi bien que dans l'industrie des tricots ?

Il y a une autre grande industrie, la menuiserie, et qui, vu sa production, pourrait être considérée, à bien dire comme la plus importante.